

Commune de PONT DE CHERUY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

-----  
n°27/2020

*L'an deux mil vingt, le 11 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

**Présents** : MM. Franck **BRON**, Jean-Louis **ANDREU**, Mme Martine **BLACHE**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Daniel **POIRIE**, Mmes Pascale **MERCIER**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Eugénie **GRAND**, Christine **TROUBA**, MM. Dimitri **KOKKINIDIS**, Philippe **DANGELY**, Steve **BIANCHI**, Mmes Isabelle **ROUSSET**, Catherine **LEPETIT**, M. Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, MM. Lébicha **MANOUKIAN**, Sébastien **BLACHE**, Florian **D'ANGELO**, Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**, M. Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

**Procurations** : Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

---

### Objet : ZAC CENTRE-VILLE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ÉTUDES POUR LA DÉPOLLUTION DES LOTS A, B et E

#### Exposé du Maire

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC Centre-Ville, je rappelle au Conseil qu'il reste à urbaniser les lots A, B et E situés entre la rue de la Liberté et la nouvelle voie dénommée "rue Marguerite Rozand".

Ces trois lots étant destinés à être vendu par la Commune à un futur aménageur, il a été nécessaire de procéder à une analyse des sols en septembre 2019. Au vu des résultats, il a été décidé de lancer un marché d'études afin d'établir un diagnostic environnemental pour la dépollution des trois lots précités.

Cette première étape permettra de définir un cahier des charges, ainsi que le coût des travaux à mettre en œuvre.

GONE ENVIRONNEMENT qui est l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la Commune dans cette opération a établi un dossier d'appel d'offre et un appel public à la concurrence a été transmis au journal "L'ESSOR" pour une publication le 10 avril 2020. La date limite de réception des candidatures a été fixée au 30 avril 2020 à 12 heures.

Sept candidatures ont été retenues sur huit, sachant qu'une candidature est arrivée hors délai.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Prix : 30 %
- Valeur technique : 70 %

La Commission d'Appel d'Offres s'est ensuite réunie le 19 mai 2020 en Mairie pour statuer sur les candidatures et les offres reçues, à savoir :

Candidats	Prix Hors Taxe	Notation prix sur 30	Notation technique sur 70	Note finale sur 100	Classement
HPC Envirotech	79.580 €	27,05	46,50	73,55	5
ENVIREAUSOL	75.828 €	26,94	52,50	79,44	3
APAVE SE	62.992,60 €	30	54,50	84,50	1
ANTEA	64.985 €	27,53	54,00	81,53	2
BURGEAP	100.511 €	22,07	54,50	76,57	4
ARCADIS	163.089 €	19,16	46,00	65,16	7
INGEOS	143.889,59 €	21,74	47,00	68,74	6

A l'issue de cette analyse, la Commission a attribué le marché d'études à APAVE SE pour un montant de 62.992,60 € hors taxes, soit 75.591,12 € TTC.

Le Conseil est appelé à prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres et m'autoriser à signer l'acte d'engagement correspondant, ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de ce marché d'études.

Nous pouvons passer au vote.

### Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 mai 2020, attribuant à APAVE SE le marché d'étude concernant la dépollution des lots A, B et E de la ZAC Centre-Ville.

☞ Autorise le Maire, à l'unanimité, à signer l'acte d'engagement correspondant, ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de ce marché d'étude.

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chéruy, le 12 juin 2020  
Le Maire,

